



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VD

1. Débitrice: **B PLUS B SARL**, Avenue de la Vignette 12, 1522 Lucens
2. Déclaration de faillite: 01.03.2016
3. Suspension de faillite: 04.05.2016
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 23.05.2016
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

**Indication:** La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** But : l'exploitation d'établissements publics en tous genres, notamment cafés, restaurants, bars; activités de para-hôtellerie; import-export, commerce de produits alimentaires ou toute autre activité en relation directe ou indirecte avec le but principal.

Office des faillites de l'arrondissement de  
la Broye et du Nord vaudois  
1400 Yverdon-les-Bains

02825407

